

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Cabot Place, Phase II
Box 4600
St. John's, NL
A1C 5T2
Bid Fax: (709) 772-4603

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPGSC - Nfld. Region
Cabot Place, Phase II, 6th Floor
Box 4600
St. John's, NL
A1C 5T2

Title - Sujet RMSO - Temporary Help Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EA372-140001/B	Date 2014-10-02
Client Reference No. - N° de référence du client EA372-140001	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier XAQ-3-36211 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XAQ-031-6114	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2014-06-12	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-10	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baird, Janice	Buyer ID of l'acheteur xaq031
Telephone No. - N° de téléphone (709) 772-2999 ()	FAX No. - N° de FAX (709) 772-4603
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La modification n° 001 vise à:

- A. Apporter changements à **TABLE DES MATIÈRES**, et
- B. Apporter changements à **PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**, et
- C. Apporter changements à **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**, et
- D. Apporter changements à **ANNEXE « D » - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE**;

A. Apporter changements à **TABLE DES MATIÈRES**

Supprimer;

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

Insérer;

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Supprimer;

2. Exigences en matière d'assurance

Supprimer;

Annexe D - Exigences en matière d'assurance

Supprimer;

Annexe E - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

Insérer;

Annexe D - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

B. Apporter changements à **PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Supprimer;

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

Insérer;

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Supprimer;

2. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe D si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

C. Apporter changements à **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Supprimer;

- h) l'Annexe « D », Exigences en matière d'assurance;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ »).

Insérer;

- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ »).

At **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, partie B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, section 7. Exigences en matière d'assurance**

Supprimer;

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

Insérer;

Clauses du *Guide des CCUA G1005C* (2008-05-12) Assurances

D. Apporter changements à **Annexe « D » - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.**

Solicitation No. - N° de l'invitation

EA372-140001/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EA372-140001

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

XAQ-3-36211

Buyer ID - Id de l'acheteur

xaq031

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Supprimer; Dans son intégralité.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EA372-140001/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EA372-140001

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

XAQ-3-36211

Buyer ID - Id de l'acheteur

xaq031

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Insérer;

Annexe « D »

Rapport d'utilisation

Les rapports doivent être présentés à l'Autorité contractante à janice.baird@pwgsc-tpsgc.gc.ca sur une base trimestriels au plus tard dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

1er trimestre: 1 avril au 30 juin
2e trimestre: 1 juillet au 30 septembre
3e trimestre: 1 octobre au 31 décembre
4e trimestre: 1 janvier au 31 mars

Les rapports doivent comprendre l'information suivante :

Valeur totale à ce jour (\$)	Valeur totale pour la période visée par le rapport (\$)	Début de la période visée par le rapport (JJ/MM/AAAA)	Fin de la période visée par le rapport (JJ/MM/AAAA)